

Par ailleurs, l'annexe listant les composantes de l'Université a été réactualisée.

- Fusion de la Faculté des langues et des cultures étrangères et de la Faculté des langues et des sciences humaines appliquées (LSHA) en **Faculté des langues**.
- Au lieu de Ecole supérieure du Professorat et de l'éducation de l'académie de Strasbourg (ESPE), **Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPé)**
- Au lieu d'Institut d'études politiques de Strasbourg, **Sciences Po Strasbourg**.

La commission des règlements et des statuts qui a pu se réunir le 15 mai 2020 a validé ladite proposition:

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la modification des statuts de l'université.

Résultat du vote :

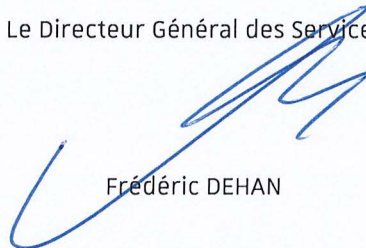
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN